DROIT ET ÉCONOMIE · TERMINALE STMG

L'épreuve de droit et économie

7 notions, l'essentiel à retenir et les pièges à éviter.

1 Le format de l'écrit

- Écrit de 4 heures, deux parties indépendantes : juridique et économique.
- Chaque partie : 2 heures prévues, 10 points, un dossier documentaire et un questionnement.
- Orthographe et syntaxe : 1,5 point en droit, 0,5 point en économie, 2 points au total.
- Les notions de première peuvent être mobilisées.

2 Partie juridique

- Qualifier les faits : les rattacher à une catégorie juridique.
- Problème de droit : question générale, sans les noms, en termes juridiques.
- Expliquer le sens d'une règle (son but) et son évolution (ce qui a changé et pourquoi).

3 Le syllogisme juridique

majeure (règle et conditions) → mineure (faits) → conclusion (solution)

- La mineure vérifie chaque condition de la majeure, dans le même ordre.
- Une condition manquante : la règle ne s'applique pas.

4 Données et calculs

taux de variation = (arrivée − départ) ÷ départ × 100

- Part = partie ÷ ensemble × 100 ; indice = valeur ÷ valeur de base × 100.
- Écart entre deux taux : en points. Exemple : de 8 % à 6 %, − 2 points, soit − 25 %.
- Chaque calcul est suivi d'une phrase d'interprétation.

5 Partie économique

- Mécanisme : chaîne de causes et d'effets, appuyée sur le dossier.
- Argumentation : introduction, idées appuyées sur le dossier et le cours, conclusion.

6 Temps et oral

- Environ 2 heures par partie, relecture comprise.
- Oral de contrôle : 20 minutes de préparation, 20 minutes de passage, sur une partie, documents de 3 pages au plus.

Pièges à éviter

- Recopier les documents au lieu de les interpréter.
- Écrire le problème de droit avec les noms des personnes.
- Citer une règle sans vérifier ses conditions dans les faits.
- Confondre points et pourcentages, ou diviser par la valeur d'arrivée.
- Oublier la relecture : la langue vaut 2 points sur 20.